

- **Pour le site de Montauban et Moissac**

- **COCHER LA CASE "URGENT"** sur le bon de demande d'examen.
- **ASSURER le transport** de l'échantillon biologique et du bon de demande d'examen **le plus tôt possible** au laboratoire en précisant à l'agent chargé du transport ou au coursier **de les dissocier des demandes de routine.** L'échantillon biologique et le bon seront placés dans le bac rouge ("urgent") dès leur arrivée au laboratoire

En cas d'urgence vitale :

- **METTRE UNE CROIX de couleur sur la poche double emballage**
- **PREVENIR LE TECHNICIEN au laboratoire par téléphone !**
- **Mettre sur le bon de demande urgence vitale**

- **Pour le site de Cahors/Gourdon**

- **MARQUER "URGENT"** sur le bon de demande d'examen et place les tubes et le bon de demande dans une poche rouge , ou une poche bleu pour les urgences organisationnelle (uniquement pour Cahors)
- **ASSURER le transport** de l'échantillon biologique et du bon de demande d'examen **le plus tôt possible** au laboratoire en précisant à l'agent chargé du transport ou au coursier **de les dissocier des demandes de routine.**

En cas d'urgence vitale :

- **PREVENIR LE TECHNICIEN au laboratoire**
- **Mettre sur le bon de demande urgence vitale**

- **Pour tous les sites**

Au laboratoire, les demandes d'examens "urgents" sont gérées **en PRIORITE et de manière ISOLEE** par le service de biologie médicale afin de **raccourcir les délais de traitement** de la demande en prenant en compte **les temps d'analyses incompressibles.**

CONDUITE A TENIR LORS D'UNE PRESCRIPTION D'EXAMENS URGENTS

Temps incompressibles d'analyse en minutes :

	Biochimie (examens de routine)	Cytologie	Coagulation
Site de Montauban/ Moissac	45	15	30
Site de Gourdon	30		
Site de Cahors	60		

Ce temps correspond à l'étiquetage, la centrifugation et le temps analytique d'un prélèvement pris isolément et qui ne nécessite pas de dilution, ni de contrôle sur lame pour l'hématologie.

Remarque : pour les structures externes à l'hôpital n'utilisant pas des bons de demande hospitaliers, le caractère d'urgence doit être précisé sur la prescription et téléphoné si possible au secrétariat du laboratoire.